

Faits d'actualité

J. H. et R. M.

Volume 56, numéro 4, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104674ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104674ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

H., J. & M., R. (1989). Faits d'actualité. *Assurances*, 56(4), 638–655.
<https://doi.org/10.7202/1104674ar>

Faits d'actualité

par

J.H. et R.M.

I. Concentration et regroupement des entreprises

638 À plusieurs reprises, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur l'extraordinaire mouvement de concentration et d'intégration que l'on constate en ce moment, aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. Il arrive qu'aussitôt constitué, le groupe nouveau soit partiellement désintégré, ses dirigeants trouvant bon de vendre certains éléments qui ne cadrent pas avec son orientation ou qui permettent d'obtenir une somme considérable, venant en réduction des emprunts en cours. C'est un fait à noter, en effet, que si le mouvement a pris une telle expansion, c'est grâce à l'aide des prêteurs : une banque ou une banque d'affaires, ou encore par l'émission d'actions ou d'obligations. Dans le premier cas, les profits sont entièrement taxables ; dans le second, les intérêts payés sur les titres à revenus fixes sont déductibles pour fins d'impôts.

Ce que nous désirons signaler ici, c'est le fait que de plus en plus, les groupes s'efforcent également de varier leur composition. À titre d'exemple de la répartition entre les principaux éléments d'une grande affaire de pétrochimie, voici quelques chiffres :

– produits chimiques	41,6%
– santé	25,1%
– fibres	15,5%
– agrochimie	14,8%
– autres	3,0%

De cette manière, le groupe bénéficie de la situation particulière, propre à chacune des sociétés englobées. D'autre part, dans une même section, on trouve souvent de multiples entreprises. L'ensemble permet de compenser les mauvais résultats dans un cas par de meilleurs, dans d'autres. Par ailleurs, si toutes les entreprises donnent un rendement satisfaisant, le total est augmenté d'autant, ce qui est relativement rare. Il y a là, encore une fois, une des caractéris-

tiques principales d'un marché bien secoué et qui n'a pas eu le temps de retrouver son activité normale.

II. Les assurances françaises en 1987

Dans un discours qu'il a prononcé au *Rendez-vous de septembre*, à Monte Carlo, M. Paul Béraud revoit les événements qui se sont produits en France dans le domaine de l'assurance, durant le dernier exercice. Monsieur Béraud parle à titre de président de l'Assemblée plénière. Voici sa conclusion :

« L'euphorie financière des dernières années n'a manifestement pas constitué un facteur de cohésion technique du marché.

« Notons cependant que les dérapages qui ont pu être observés ont été malgré tout contrôlés, même si certains ont conduit à mordre un peu sur les bas-côtés. Mais il aurait été aussi naïf de croire que la fin de l'euphorie financière entraînerait tout aussitôt le retour à l'orthodoxie technique.

« En d'autres temps, il ne fait pas de doute que nos sociétés auraient élaboré au sein de l'Assemblée plénière des mesures autoritaires pour catalyser ce retour à l'orthodoxie.

« Il est tout à fait caractéristique d'un nouvel état d'esprit à la fois plus ouvert, plus responsable, plus adulte – et j'ajouterai : plus européen – que rien de tel ne se soit produit et qu'un consensus se soit fait jour pour que le retour à un classicisme technique se fasse par la responsabilisation des souscripteurs.

« Ce nouvel état d'esprit implique pour l'Assemblée plénière un rôle plus affirmé d'assistance technique aux sociétés, rompant avec son côté vestale aux temps heureux ou son côté croquemitaine aux temps difficiles.

« Le terme de classicisme que j'emploie n'implique d'ailleurs aucune connotation passéiste. Comme le disait Paul Valéry, tout classicisme est un romantisme parvenu à la maîtrise de son art. . . »

Ce que Monsieur Béraud a signalé dans le cas de l'assurance française, on aurait pu l'indiquer également pour résumer la situation au Canada, en 1987. L'euphorie financière dont il parle n'a pas, en effet, entraîné un retour à l'orthodoxie technique au Canada. Entraîné par l'exemple des grands courtiers et des assureurs américains, le marché a subi depuis quelques mois des influences techniques absolument lamentables. Sous l'effet d'un optimisme presque

incompréhensible, le marché de l'assurance autre que vie a été bouleversé par des influences qui ont tenu compte seulement du désir d'augmenter les affaires, à quelque coût que ce soit. On a oublié que l'euphorie financière dont parle Monsieur Béraud correspondait à une situation boursière qui, elle-même, était à la fois déroutante et fausse.

Quand reviendra-t-on à une conception plus réaliste ? Il n'est pas encore possible de le dire, même si, ici et là, on exprime des vues pessimistes qui ont leur raison d'être.

640

III. Le mémoire de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec sur l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations

Le mémoire ci-devant indiqué a été présenté en octobre 1988 à la Commission des Institutions (commission parlementaire) et vise en particulier un seul article du chapitre XV, portant sur les assurances.

L'article en question, de l'avis de l'Association, remet en question le statut professionnel des courtiers d'assurances. Il se lit comme suit :

« Art. 2484. En matière d'assurances terrestres, l'agent ou le courtier en assurances est présumé le représentant de l'assureur. »

Le mémoire de l'Association fait valoir le véritable rôle du courtier en tant que représentant de l'assuré et, dans certains cas prévus par la loi, en tant que représentant de l'assureur. Le mémoire fait également ressortir les distinctions fondamentales entre *courtier* et *agent* et, avec exemples à l'appui, fait ressortir les principaux devoirs liés à la profession de courtier d'assurances.

IV. L'avant-projet de loi sur la réforme du droit des obligations - Chapitre sur les assurances

Dans la chronique juridique de la revue *Assurances* publiée en octobre 1988, une étude comparative a dégagé les principales différences entre le droit actuel sur les assurances et le droit préconisé dans la réforme.

La Commission parlementaire des institutions a entendu plusieurs groupes ou organismes qui ont bien voulu lui présenter un mémoire, notamment le Barreau du Québec, le Bureau d'assurance du

Canada et l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

V. Réformes chez Lloyd's

De nombreux comités de Lloyd's sont en train de discuter actuellement de mesures nouvelles, parfois radicales, propres à réorienter la vénérable institution d'assurance âgée de trois cents ans et à lui donner un nouvel élan.

Parmi les mesures étudiées, on peut noter les mesures suivantes, telles que décrites par M. Stacy Shapiro dans la revue *Business Insurance* du 29 août 1988 :

641

- L'élimination du principe de la responsabilité illimitée incombant aux membres de Lloyd's.
- L'élimination des états financiers établis sur une période triennale, en ce qui concerne les syndicats de Lloyd's.
- Les moyens de réduire le nombre de syndicats qui laissent leurs états comptables ouverts.
- L'étude de nouvelles méthodes de règlement des sinistres ; notamment, la création d'un service de règlement des sinistres uniformisé.
- L'abolition de la structure particulière visant les marchés (*four-market structure*).
- Des entrées alternatives à l'extérieur de l'édifice de Lloyd's, sur Lime Street, pour accéder aux bureaux des syndicats via les bureaux de Lloyd's.

L'article de Monsieur Shapiro ne manque pas d'intérêt. Il rapporte et commente les nombreuses idées nouvelles qui sont actuellement à l'étude dans le but de rendre plus attrayante cette vénérable institution anglaise, et ce, tant pour les membres que pour les détenteurs de polices.

Ces mesures, dites *commerciales*, s'inscrivent dans une seconde phase de restructuration. On se souviendra que la première phase, dite *légal*, fut amorcée en 1982 par l'entrée en vigueur du *Lloyd's Act of 1982*.

Suite à cette loi, une nouvelle réglementation fut promulguée, dans l'esprit des recommandations faites en 1987 par un comité gouvernemental.

L'article de *Business Insurance* reproduit un tableau illustrant les principaux syndicats :

Largest Lloyd's syndicates
(Based on 1988 gross allocated capacity in millions of pounds)

642

Syndicate	Managing agency	Underwriter	Capacity	
			1988	1987 ⁽¹⁾
Marine 418	Merrett Underwriting Agency Management Ltd.	Stephen Merrett	287.5	288.3
Marine 206	R.W. Sturge & Co.	M.J.H. Maughan	235.5	262.3
Non-marine 799	Merrett Underwriting Agency Management Ltd.	R.A.G. Jackson	227.3	229.7
Non-marine 210	R.W. Sturge & Co.	A.G. Lee	191.0	218.5 (2)
Non-Marine 190	Three Quays Underwriting Management Ltd.	R.D. Hazell	160.5	147.7
Marine 367	F.L.P. Secretan & Co. Ltd.	A.D. Pilcher	150.5	148.2
Non-marine 362	Murray Lawrence & Partners	R.J.R. Keeling	146.2	152.0
Marine 448	Wellington Underwriting Agencies Ltd.	D.A. Beaumont	139.3	137.5
Marine 932	Janson Green Management Ltd.	Richard Youell	131.9	123.1
Marine 483	Methuen (Lloyd's Underwriting Agents) Ltd.	P.R. Chandler	126.1	131.4

(1) Adjusted to 1987 gross allocated capacity.

(2) Includes syndicate capacity for syndicate 204 which becomes a separate syndicate in 1988.

Source : Lloyd's of London

VI. Conflits en assurance de responsabilité

Un séminaire organisé par *Insight Educational Services* a eu lieu le 6 octobre 1988 à Montréal, sous le thème *Conflits en assurance de responsabilité*.

643

De nombreux conférenciers ont traité des problèmes de garantie entre assureurs et assurés, et de leurs conséquences en cas de litige.

Voici les questions qui ont été abordées à cette occasion :

- À quel moment naît le droit d'être défendu ou le devoir de défendre ?
- Quelle est l'incidence d'une fausse déclaration ou d'une réticence sur la reconnaissance du droit de l'assureur de refuser la garantie ?
- Comment un demandeur peut-il donner de « grandes poches » à un défendeur ?
- Quels sont les droits et les obligations des assureurs primaires et excédentaires ?
- Qu'est-ce qui constitue un refus ou une résiliation injustifié de la garantie ?
- Quel est l'avenir des actions basées sur la « mauvaise foi » au Canada ?
- Quels sont les droits et recours des assurés nommés et innommés ?
- Comment doit-on se comporter en cas de pertes non assurées ?
- Quel rôle le courtier d'assurances et le conseiller juridique sont-ils appelés à jouer ?

VII. BPC et assurance

L'incendie d'un entrepôt contenant vingt mille gallons de BPC a forcé l'évacuation, le 23 août dernier, de près de trois mille citoyens des municipalités de Saint-Basile-le-grand, Saint-Bruno et Sainte-Julie, et ce pour une période de plus de deux semaines.

Ce sinistre a mis en lumière les risques liés au BPC et à certaines garanties qui peuvent être accordées dans les contrats d'assurance résidentielle. Ces risques ont fait l'objet de nombreux articles dans notre numéro d'avril 1988.

644

VIII. *Travelers Canada* et son acheteur, la *Zurich Insurance Company*

Travelers Canada est l'une des grandes sociétés d'assurances canadiennes (elle se situait en treizième place en 1987 – bénéfices de 37,3 millions \$ – actif total de 478,8 millions \$). Celle-ci a été mise en vente au début de l'été, suite à une décision de la société mère, *Travelers Corporation*, de Hartford (Connecticut).

L'achat a été annoncé au mois de septembre, l'acquéreur étant un assureur suisse, *Zurich Versicherungs-Gesellschaft*, par l'entremise de sa compagnie canadienne, la *Zurich Insurance Company*.

Nous mentionnons ce fait à cause de l'importance extraordinaire qu'aura cette fusion sur les opérations d'assurance, au Canada. En effet, le nouveau groupe deviendrait le premier assureur canadien, la *Royale* se plaçant dès lors au second rang. L'an dernier, les opérations canadiennes de la *Zurich* et celles de *Travelers* ont généré respectivement 406 millions \$ et 346 millions \$ de primes – biens et responsabilité.

IX. Nouvelle réglementation québécoise sur les matières dangereuses

La « Loi 17 », sur la santé et la sécurité au travail, prévoit que le gouvernement peut adopter toute réglementation sur les matières dangereuses utilisées au travail. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1988.

Depuis lors, toutes les compagnies (fournisseurs et employeurs) y sont assujetties et elles devront élaborer des procédures d'information. Les fournisseurs devront étiqueter ceux de leurs pro-

duits devant être vendus au public et fournir à l'acheteur une fiche particulière pour chaque produit dont les ingrédients figurent dans une liste publiée par le gouvernement. Les employeurs, pour leur part, devront s'assurer que chaque produit utilisé est étiqueté et que la fiche du produit accompagne bien tel produit.

En outre, la réglementation prévoit la mise en place d'un programme d'information et de formation pour les travailleurs d'une entreprise.

Nous notons que cette initiative est pancanadienne, puisque le gouvernement fédéral a adopté cette loi, en janvier 1988.

645

X. Les conférences de la Chaire de sciences comptables à l'École des Hautes Études Commerciales : hiver 1988

Durant ce moment de l'année, la Chaire fait donner des conférences par un certain nombre de spécialistes. Cette année, celles-ci ont porté sur les problèmes qui se posent à la recherche comptable, dans le domaine public comme dans l'initiative privée. L'un et l'autre des conférenciers ont tenu des propos extrêmement intéressants sur les domaines qui relèvent d'eux. Ils ont signalé l'urgence des solutions dans une société qui évolue très rapidement. L'on signalait également que les méthodes employées dans leur profession doivent évoluer si l'on veut serrer les pratiques de près et, surtout, si l'on cherche à rendre la vérification comptable aussi exacte et aussi près de la réalité que possible.

Il y a là une initiative dont il faut féliciter M. Yves-Aubert Côté, qui est le titulaire de la Chaire de sciences comptables à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Une autre chose dont il faut se réjouir, c'est que dans le domaine de la comptabilité, comme dans celui de l'assurance, on fasse en ce moment des travaux de recherche qui, rapidement, permettront d'obtenir des résultats dans le concret.

XI. Le « Traité de libre-échange » et le RIMS

Le chapitre canadien du RIMS (*International Risk and Insurance Management Society*) a tenu son assemblée annuelle en septembre dernier, à Toronto. À l'ordre du jour, le « Traité de libre-échange » entre le Canada et les États-Unis, signé par le président le 28 septembre (mais non encore adopté par le Canada).

Tout en approuvant l'idée d'un tel traité, la conférence insiste sur le fait que les assureurs devront demeurer vigilants, pour ne pas perdre leur acquis. Voici, à cet effet, les propos tenus dans le *World Insurance Report* (septembre 1988) :

“Risk managers are anxious not to see US litigiousness imported into Canada. They feel that insurers must closely monitor the size of post-free-trade insurance settlements in Canada, in view of their potential effect on premium rates. They also foresee improved productivity to keep pace with lower prices, but note that Canada has more to lose than has the US. Seventy-five per cent of Canada's exports now go to the US (and over ninety per cent of Ontario's) while only ten per cent of American output is destined for Canada.”

646

XII. Le Rendez-vous de septembre

Fidèle à sa tradition, le rendez-vous annuel des assureurs et des réassureurs s'est tenu à Monte-Carlo, du 6 au 9 septembre 1988. Présidé par M. John Lock, directeur général de la *Mercantile & General Reinsurance Company (London)*, le thème de la rencontre était *l'assurance des risques catastrophiques*.

Les conférenciers invités étaient M. Herbert Trademann, de la *Services Re (Zurich)*, le Dr Orio Giarini, secrétaire général de l'Association internationale pour l'étude de l'économie de l'assurance (Genève) et M. Hervé Cachin, directeur général de la Société Anonyme Française de Réassurance (Paris).

XIII. L'énormité de la dette publique

En période électorale, on se garde bien de comprendre dans le programme des partis politiques la question de la dette publique. Elle est grave, comme le rappelait récemment une excellente étude de la *Revue Économique* de la Banque Nationale du Canada⁽¹⁾, car aux emprunts du gouvernement fédéral s'ajoutent ceux des provinces et des municipalités. À cela s'ajoutent les dettes encourues directement par les entreprises dites *publiques* : sociétés nationalisées de toute espèce, qui comprennent aussi bien les entreprises de l'électricité que les hôpitaux, les universités, les caisses de retraite et les autres services publics. Tout en ayant des valeurs d'actif considérables, elles contribuent à alourdir la dette publique car, dans bien des cas, le gouvernement fédéral a donné sa garantie.

(1) *Revue Économique*, vol. 9, n° 2, 2^e trimestre 1988, pp. 5-6.

La question est sérieuse. Qu'on en juge par ces extraits de l'excellente étude de la Banque Nationale du Canada. Si celle-ci ne se veut pas alarmiste, elle tient à rappeler l'endettement du pays, son importance et sa lourdeur croissante.

Qu'on en juge par ces quelques extraits ayant trait au fardeau de la dette :

« Le danger qui guette le Canada ne provient pas de l'existence des déficits en soi mais bien de leur persistance, c'est-à-dire de l'accumulation rapide d'une dette publique. Après s'être lourdement endetté au cours de la dernière grande guerre (la dette fédérale consolidée nette atteignait 100% du PIB canadien après la guerre) le Canada a réussi à réduire sa dette par rapport à son activité économique jusqu'en 1975. À son creux de 7,4% du PIB, la dette consolidée du secteur public canadien se comparait alors favorablement à la moyenne du G-7 qui était de 21,9%. Mais l'accumulation de la dette depuis a été très rapide, si bien qu'à 39% du PIB en 1987, la dette publique canadienne surpasse désormais la dette relative du G-7 et se compare à celle des Américains. Pour sa part, la dette nette du gouvernement fédéral (l'ensemble de la dette après y avoir soustrait la valeur des actifs consolidés) atteignait quelque 264 milliards \$ à la fin de l'exercice financier 1986-87, contre 23 milliards \$ seulement en 1974-75. À ce montant vient s'ajouter la dette nette des PLH qui atteignait quelque 55 milliards \$ au cours de la même période (une dette brute de 175 milliards \$ et des actifs comptabilisés nets de 120 milliards \$).

« Une accumulation rapide de la dette entraîne une accumulation aussi vertigineuse du service de cette dette. Bien qu'il soit légèrement à la baisse depuis 1985, principalement en raison du repli des taux d'intérêt, le versement des intérêts effectué par le gouvernement fédéral représente maintenant quelque 5% du PIB contre 2% seulement en 1975. Au cours de cette période, ce poste incompressible a crû de 12% à 25% des dépenses fédérales. Le gouvernement devient donc particulièrement vulnérable à une hausse soudaine des taux d'intérêt. Une situation qui est d'autant plus précaire que l'échéance de la dette a été significativement raccourcie au cours de la présente décennie. Afin d'illustrer l'importance qu'occupe présentement le service de la dette publique, il convient de noter que le solde primaire du gouvernement fédéral (les revenus moins les dépenses autres que d'intérêts) est présentement en surplus.

« Une croissance importante du service de la dette exerce une pression à la hausse sur le déficit, en réduisant la flexibilité du gouvernement en matière de dépenses. Advenant une nouvelle récession, il serait alors plus difficile pour le gouvernement fédéral de soutenir l'activité économique. »

S'il n'y a pas lieu de s'affoler, il y a lieu de s'alarmer, croyons-nous en toute simplicité.



648

En terminant, nous tenons à citer ici un autre extrait de l'article. Il ne tente pas d'atténuer la gravité du fait, mais il montre que l'État, heureusement, a tendance à serrer ses comptes de près.

« Lors de la présentation du dernier budget, le ministre des Finances à Ottawa prévoyait que le déficit budgétaire fédéral ne s'élèverait qu'à 29,3 milliards \$ pour l'année financière 1987-88 comparativement à 38 milliards \$ il y trois ans. Il s'agit certes d'un redressement fort encourageant. D'ailleurs, la question de la dette publique n'anime plus les discussions intenses et parfois fort émotives comme elle le faisait au début de la décennie.

« Mais tout en reconnaissant l'effort réel du gouvernement fédéral en matière de réduction de son déficit au cours des trois dernières années, nous [avons tenté] d'illustrer que l'endettement du secteur public canadien demeure malgré tout fort préoccupant. »

XIV. Le problème de l'assimilation

La France a un problème très grave d'assimilation avec les musulmans, semble-t-il. Au Canada, le problème est peut-être plus difficile encore en ce moment, parce que l'immigration a fait entrer au Canada, dans les villes en particulier, une variété très grande de gens. C'est ainsi que récemment, on mentionnait dans les journaux le cas d'une école de Montréal où il y avait des élèves parlant trente-deux langues différentes. Il est évident que l'usage d'une ou deux langues communes facilitera un certain rapprochement, mais comment s'y prendra-t-on pour assimiler les familles ? Déjà, il y a de nombreux *ghettos* où on continue à vivre, à manger et à parler comme dans le pays d'où l'on vient. Mais comment fera-t-on pour unifier tout cela si le *ghetto* demeure ?

Il faudrait bien comprendre que nous ne voulons pas critiquer une politique, ici. Nous en constatons simplement les effets, tout en

nous demandant ce que l'avenir réserve à une société aussi divisée par ses origines.

XV. Les résultats des assureurs canadiens en 1987, en assurance de dommages (Sources : *The Quarterly Report* ; *The Blue Chart Report 1988.*)

Nous publions ici, d'une façon sommaire, les résultats de 1987 en assurance autre que vie car, suivant son habitude, M. Christopher Robey nous donnera ultérieurement une étude plus poussée des résultats de cet exercice.

1. Résultats d'opération

Alors que les six premiers mois de l'année 1987 avaient engendré des profits d'opération de 20,2 millions \$, le second semestre de l'année avait entraîné des pertes d'opération de plus de 500 millions \$ en assurance de dommages, au Canada.

Les résultats techniques de l'année 1987 furent donc très déficitaires : similaires à ceux de 1986 mais meilleurs, si l'on peut dire, qu'en 1984 et 1985, années noires. Qu'on en juge par les résultats techniques observés depuis 1983 :

1983 :	–	328 021 000 \$
1984 :	–	916 685 000 \$
1985 :	–	1 259 821 000 \$
1986 :	–	555 352 000 \$
1987 :	–	535 197 000 \$

Il est vrai que sur le plan des revenus financiers, le portefeuille de 1987 a donné des revenus de 1 706 477 000 \$ (avant impôts), ce qui compense le déficit technique et laisse un solde de 1 164 947 000 \$ (après impôts).

Les assureurs canadiens IARD ont reçu, en 1987, un total de 11,7 milliards \$ en primes nettes alors qu'ils ont déboursé, en sinistres nets, la somme de 8,3 milliards \$ environ, soit un rapport *sinistres à primes* de 73,9%. Comme le ratio idéal devrait se situer entre 60% et 70%, il s'avère important de maintenir le cap sur une gestion prudente du portefeuille, car les sinistres continuent à être très lourds.

Que nous ont réservé les premiers mois de l'année 1988, dominés par un marché mou (*soft market*) où la concurrence fut vive :

- Le premier trimestre de 1988 a généré un apport de 2,8 milliards \$ en primes nettes souscrites et de 2,9 milliards \$ en primes nettes acquises versus des déboursés en sinistres nets de l'ordre de 2,2 milliards \$, soit un rapport *sinistres à primes* de 75,5%.
- Le second trimestre de 1988 a généré un montant de 2,4 millions \$ en primes nettes souscrites, les primes nettes acquises se chiffrant à 3,0 millions \$; sur le plan des sinistres nets, on observe un montant de 2,1 millions \$, d'où un rapport *sinistres à primes* de 71,3%.
- Sur le plan des opérations, on affichait des pertes d'opération de - 178 812 000 \$ au premier trimestre et de - 49 782 \$ au deuxième trimestre, soit un rapport de 103,8 pour l'ensemble du premier semestre de 1988. On a constaté précédemment que les six premiers mois de l'année 1987 se sont soldés par des résultats profitables de 20,2 millions \$, alors que les six premiers mois de l'année 1988, à l'inverse, ont donné lieu à des résultats d'opération déficitaires de - 228,5 millions \$. Est-ce à dire que nous nous dirigeons vers un autre déficit technique annuel d'au moins 500 millions \$, comme par les deux années précédentes ? Nous y verrons plus clair lorsque les résultats du troisième trimestre de 1988 seront connus.

650

2. Les assureurs

Sur 238 assureurs IARD canadiens, 133 ont montré des pertes d'opération en 1987, alors que 75 d'entre eux ont affiché des profits d'opération (les autres assureurs n'ayant pas publié leurs résultats).

Les assureurs qui ont connu les résultats d'opération les plus élevés sont :

- Mortgage Ins. Co. of Canada : 31,6 millions \$;
- American Home Assurance : 12,7 millions \$;
- Guarantee Co. of N. America : 12,6 millions \$;
- Groupe Commerce : 12,0 millions \$.

À l'inverse, les assureurs qui ont connu les pertes d'opération les plus élevées sont :

- Co-operators General Insur. : – 64,0 millions \$;
- Lloyd's Non-Marine : – 47,6 millions \$(²) ;
- Allstate Ins. Co. of Canada : – 39,3 millions \$;
- Dominion of Canada Group : – 37,1 millions \$;
- Commercial Union of Canada : – 31,6 millions \$;
- Wellington Insurance Co. : – 30,8 millions \$.

On compte 19 assureurs IARD ayant connu les meilleurs rapports *sinistres à primes*, soit entre 15% et 50%, alors que 4 assureurs ont connu un ratio au-delà de 200%.

651

Voici un tableau indiquant le rang et l'importance des primes nettes souscrites en 1987 (supérieures à 100,0 millions \$) et leurs résultats en 1986 (extrait de *The Blue Chart Report 1988*) :

	1987	1986
	(000\$)	(000\$)
• Co-operators General Insur.	636 677	550 933
• Royal Insurance Canada	513 239	500 467
• Lloyd's Non-Marine	443 477	440 034
• Zurich Insurance Company	406 487	369 452
• Phoenix Continental	368 696	316 599
• General Accident Assurance	364 283	337 686
• Wawanesa Mutual Insurance	337 379	307 171
• Economical Mutual Insurance	334 659	289 802
• Allstate Ins. Co. of Canada	331 014	299 380
• Dominion of Canada Group	315 568	291 761
• Guardian Insur. of Canada	275 323	267 299

(²) On se souviendra que ce groupe était au premier rang l'an dernier, ayant connu des profits d'opération remarquables de 84,5 millions \$.

	• State Farm Mutual Auto	261 990	229 489
	• Commercial Union of Canada	258 566	240 951
	• Laurentian General (Que.)	253 561	223 582
	• Continental Ins. Co's	239 663	208 527
	• Prudential Assurance Co.	230 042	203 215
	• Pilot Insurance Company	216 683	193 844
652	• Groupe Commerce	193 009	170 124
	• Travelers Indemnity Co.	190 252	174 898
	• Wellington Insurance Co.	183 208	165 183
	• Chubb Insur. Co. of Canada	170 500	143 899
	• Travelers Ind. of Canada	139 145	130 004
	• Canadian General Gr.	138 757	123 603
	• Guarantee Co. of N. America	129 810	116 410
	• Phoenix Canada	129 033	108 072
	• Citadel General Assurance	124 015	120 899
	• Dominion Insurance Corp.	119 843	104 275
	• Liberty Mutual Insurance	119 115	100 410
	• Continental Ins. of Canada	115 050	100 104
	• Halifax Insurance Company	110 011	118 124
	• Phoenix Assur. of Canada	108 622	92 214
	• Home Insurance Company	107 991	96 810
	• USF&G Ins. Co. of Canada	106 952	91 811
	• Indep. Ins. Mgrs. Gr.	101 542	82 942

3. Les réassureurs

Sur un total de 62 réassureurs opérant au Canada en 1987, en assurance de dommages, 17 ont connu des profits d'opération alors que 39 ont eu des pertes d'opération, les résultats des autres assureurs n'étant pas connus.

Voici la liste des principaux réassureurs (par ordre alphabétique) actifs au Canada, en tenant compte d'une prime nette souscrite supérieure à 10,0 millions \$, en 1987, des résultats d'opération et du ratio.

	Prime nette	Résultats	Ratio	
	(000\$)	(000\$)	(%)	
• L'Abeille Réassurances	61 428	- 6 169	80,79	653
• Adriatic Ins. Co. of Canada	83 067	- 5 973	79,06	
• American Reinsurance Co.	51 817	+ 6 459	65,76	
• Ancienne Mutuelle Réassur.	22 341	- 620	89,35	
• Canadian Reinsurance Co.	49 027	- 2 685	72,86	
• Employers Reinsurance	48 928	+ 1 362	74,02	
• Farm Mutual Reinsurance	11 752	- 397	88,22	
• Frankona R.A.	13 808	- 947	84,56	
• General Reinsurance Corp.	67 659	+ 6 031	68,46	
• Gerling Global Reinsurance	33 386	+ 1 433	64,35	
• Great Lakes Reinsurance	15 983	- 343	65,38	
• Hannover R.A.	18 178	+ 2 260	60,43	
• Merc. & Gen. Reins. of Can.	37 100	+ 275	61,96	
• Munich Reinsurance Company	80 724	- 3 271	72,54	
• Munich Reins. of Canada	64 120	- 2 542	71,09	
• National Reins. of Canada	13 440	- 1 260	71,89	
• Nationwide Mutual Insurance	11 618	- 721	77,35	
• Prudential Reins. of Amer.	45 525	- 1 520	74,67	
• Quebec Mutual Reinsurance	38 944	+ 2 702	60,25	
• SCOR Reinsur. of Canada	38 937	- 6 489	84,06	
• Skandia Insurance Company	33 070	- 3 635	82,56	

• Société Anonyme Française	16 638	+ 351	58,81
• Sphere Reinsur. of Canada	18 396	- 1 995	77,85
• Swiss Reinsurance Company	12 281	- 278	71,84
• Transatlantic Reinsurance	10 913	- 1 417	77,76
• Victory Reinsurance Co.	17 235	- 2 615	83,56

654 4. Résultats par classe d'assurance au Canada

a. Biens personnels

	Primes nettes acquises	Sinistres	Rapport sinistres à primes
	(000\$)	(000\$)	(%)
1985	1 703	1 118	65,7
1986	1 810	1 078	59,6
1987	2 002	1 197	59,8

b. Biens d'entreprises

	Primes nettes acquises	Sinistres	Rapport sinistres à primes
	(000\$)	(000\$)	(%)
1985	1 318	933	70,8
1986	1 685	957	56,8
1987	1 880	1 149	61,1

c. Automobiles (personnelles et d'entreprises)

	Primes nettes acquises	Sinistres	Rapport sinistres à primes
	(000\$)	(000\$)	(%)
1985	3 959	3 702	93,5
1986	4 695	4 145	88,3
1987	5 375	4 673	86,9

655

d. Responsabilités (personnelles et d'entreprises)

	Primes nettes acquises	Sinistres	Rapport sinistres à primes
	(000\$)	(000\$)	(%)
1985	393	602	98,1
1986	971	759	78,1
1987	1 205	883	73,3